

# La location et la mise à disposition des terres agricoles

## Objectifs de la formation

Connaître les outils de location et mise à disposition du foncier pour améliorer sa recherche de terres

## Pré-requis

Pas de pré requis

## Déroulé

-Le statut du fermage (ordre public, définition, bail écrit, bail verbal, montant fermage, droit préemption, motifs de résiliation et non renouvellement encadrés...)

-D'autres contrats d'accès au foncier

Les baux de petites parcelles

Les locations annuelles

Les conventions pluriannuelles de pâturage ou d'exploitation

Les baux SAFER

Les conventions d'occupation précaire

Les prêts

-Le tribunal paritaire des baux ruraux:

Compétences et composition du tribunal.

Etapas de la procédure (saisine, conciliation, jugement, expertise).

## Dates, lieux et intervenants

**21 nov 2017**

09:00 - 17:00 (7hrs)

Mairie 1 Route de Saint-Bauzely

30190 Montignargues

Delphine Gavend, juriste en droit rural

## Partenaire(s)



## Financier(s)



## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))

## Infos complémentaires



**Durée de la formation** 1 jour(s)

**Date limite d'inscription** 28/02/2013

## Tarifs

Non agricole 175€

gratuit pour les agriculteurs éligibles

VIVEA

Caution de 50€ (non encaissée et

restituée si présence à la formation) /

Adhésion obligatoire à l'ADDEARG (15€

ou 7€ petits budgets)

## Plus de renseignements

Anne Sophie Robast

ADDEARG

26 rue centrale

30190 Saint Geniès de Malgoirès

04 66 63 18 89

addearg.formation@gmail.com

repas tiré du sac à midi